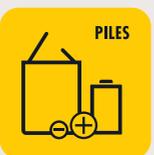


Points de récupération pour le tri des déchets

COMMUNE DE VEYRIER



1 TAMBOURINE

6 PLACE-VERTE

11 BÛCHERONS

20 VIEILLE-FERME

29 JEANNE-D'ARC

2 BOUVREUILS

7 CHANTEFLEUR

12 BOIS-GOURMAND A

21 TOURNETTES

30 SOUS-BALME

3 PINCHAT ÉCOLE

8 CHAMP-DES-BOIS

13 BOIS A

22 QUIBIÈRES

31 GOTTRET (LES CERISIERS)

4 IV-FONTAINES (PRIVÉ)

9 BEAUX-CHAMPS

14 BOIS B

23 TRAPPEUR

32 DOUANE

5 TOUR-DE-PINCHAT

10 BOIS CARRÉ

15 BOIS-GOURMAND B

24 PAS-DE-L'ÉCHELLE

33 CASTELVER

16 RASSES (HAUTEUR N° 3)

25 ÉTOURNELLES

17 RASSES (PARC SPIBUKI)

26 SALLE COMMUNALE

18 CHANTECOUCOU

27 GRAND-SALÈVE

19 SALÉSIEUNNE

28 RASSES (HAUTEUR N° 112)

GD GRAND-DONZEL

Déchetterie les 2^es samedis du mois de 8 h à 16 h et 6 vendredis après-midi supplémentaires chaque deux mois, de 12 h 30 à 16 h 30 (excepté avril et septembre : 3^e samedi du mois).



LES DATES DES LEVÉES MENTIONNÉES DANS CE CALENDRIER PEUVENT ÊTRE SUJETTES À MODIFICATION DURANT L'ANNÉE 2023. DANS CE CAS, LA POPULATION SERA INFORMÉE DES ÉVENTUELS CHANGEMENTS.

ESPACE DE RÉCUPÉRATION DE LA PRAILLE (ESREC)
 AVENUE DE LA PRAILLE 47A
 1227 CAROUGE
 INFO-SERVICE : 022 546 76 00
 Accès gratuit aux ménages

Levées 2023 organisées par la commune

COMMUNE DE VEYRIER



Sauf exception, pas de levées les jours fériés.

Les dates des levées des semaines avec des jours fériés peuvent varier. Merci de vous référer dans ce cas aux dates figurant dans le calendrier.



Les containers sont obligatoires.

Ils doivent être sortis avant 6 h et doivent être rentrés après le passage du camion de ramassage. Tout dépôt de sacs sur la voie publique est désormais interdit.



Veyrier village et campagne (jusqu'à la rte Antoine-Martin)

**LES LEVÉES ONT LIEU :
LUNDI ET JEUDI**



Pinchat et Vessy

**LES LEVÉES ONT LIEU :
MARDI ET VENDREDI**



Les déchets de gazon et de jardin (compostables) doivent être déversés tels quels dans les containers verts.

Les sacs plastiques verts contenant ces déchets ne sont pas autorisés, ni levés.



Veyrier village et campagne (jusqu'à la rte Antoine-Martin)

**LES LEVÉES ONT LIEU :
LE MARDI DU 14 FÉVRIER
AU 12 DÉCEMBRE 2023**



Pinchat et Vessy

**LES LEVÉES ONT LIEU :
LE LUNDI DU 13 FÉVRIER
AU 11 DÉCEMBRE 2023**



Les déchets de cuisine doivent être mis dans des sacs compostables.

Ils doivent être déposés dans les containers prévus uniquement à cet effet.

Quelques rappels

Tout dépôt hors containers est strictement interdit, sous peine d'amende administrative d'un montant minimum de CHF 250.

- L'utilisation des points de récupération ne doit pas nuire à la tranquillité publique, en particulier par un usage bruyant.
- Le dépôt de verre dans les points de récupération est autorisé les jours ouvrables, de 8 h à 19 h. Merci de ne pas déposer de verre la nuit et les jours fériés ! Ne pas déposer de corps étrangers comme : fermetures diverses, métal, porcelaine, grès, etc.
- Les points de récupération communaux ne sont pas des décharges. Les usagers doivent veiller au maintien de la propreté de ces lieux.
- Les déchets encombrants doivent être déposés uniquement à la déchetterie du Grand-Donzel aux dates prévues à cet effet (se référer aux dates figurant sur le calendrier).
- Les médicaments doivent être ramenés dans votre pharmacie sans l'emballage carton.



**Médicaments
à ramener en
pharmacie**



**MERCI DE RESPECTER
LA TRANQUILLITÉ
DU VOISINAGE
19 h — 8 h**

Tri des déchets

COMMUNE DE VEYRIER

→ Dans les points d'apport volontaire, une levée du PET et du PAPIER est effectuée tous les mercredis. La levée de l'ALUMINIUM est effectuée une fois par mois.



Bouteilles, flacons et bocaux. De nombreux containers sont placés dans toute la commune. Merci de ne pas déposer de verre la nuit et les jours fériés ! Le verre doit être exempt de fermetures métalliques, en liège, en plastique ou en caoutchouc.

SONT À EXCLURE : LA VAISSELLE ET LES OBJETS EN VERRE, LES VITRES, LES MIROIRS, LES AMPOULES ÉLECTRIQUES, LA FAÏENCE, LA CÉRAMIQUE, LA PORCELAINÉ, ETC.



Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes, etc.) chaussures emballées par paire.

LES TEXTILES DOIVENT ÊTRE SECS ET AUSSI PROPRES QUE POSSIBLE.



Seules les bouteilles pour boisson sont recyclables. Il est très important d'éviter tout mélange entre le PET et d'autres plastiques (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables).

LES BOUTEILLES DE LAIT EN PLASTIQUE BLANC, LES BOUTEILLES AYANT CONTENU DU SHAMPOING, DE LA LESSIVE, DES DÉTERGENTS, DE L'HUILE, ETC. NE SONT PAS RECYCLABLES. ELLES PEUVENT ÊTRE JETÉES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES OU RAPPORTÉES DANS LES GRANDS MAGASINS ALIMENTAIRES.



Toutes les catégories de piles sans exception.

Retour auprès des magasins et des points de vente spécialisés ou dans les récipients prévus à cet effet aux points de récupération.

EN AUCUN CAS LES JETER DANS LA NATURE OU DANS LES POUBELLES.



Journaux, magazines, livres, catalogues, publicité, rouleaux de papier WC, emballages d'oeufs, enveloppes, etc. Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance).

NON RECYCLABLE : LES MOUCHOIRS, LE PAPIER DE MÉNAGE, LES SERVIETTES ET NAPPES EN PAPIER, LES BRIQUES DE LAIT ET DE THÉ FROID, ETC., LES FEUILLES AUTOCOLLANTES, LES PAPIERS SOUILLÉS, ETC.



Les appareils électriques et électroniques peuvent être rapportés dans les magasins multimédias ou électroménagers, indépendamment d'un nouvel achat.

La récupération des appareils usagés est financée par une taxe anticipée de recyclage (TAR), incluse dans le prix de vente des appareils neufs.



Canettes de boisson, feuilles d'aluminium, tubes divers, barquettes, etc.

NON RECYCLABLE : PAPIERS D'EMBALLAGES DE BEURRE, SACHETS DE DENRÉES DIVERSES, ETC.



Depuis 2022, vous pouvez également déposer ce type d'appareils au point de collecte du Grand-Donzel, uniquement aux dates indiquées dans le calendrier.



Uniquement les modèles en aluminium ci-contre.

LES CAPSULES EN PLASTIQUE DOIVENT ÊTRE JETÉES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.



Comment éliminer les huiles végétales conformément ? Ne les déversez surtout pas dans les canalisations !

Petites quantités : à remplir dans une bouteille en plastique que l'on fermera avant de la déposer dans la poubelle ordinaire.

MAX. 1 LITRE PAR SAC NOIR « OKS » POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS.